

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 21 juin 2023, se tient à 17 h 52, à la salle Andromède de l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable des projets est présente.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

Madame la préfet mentionne, et ce, tel que requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2023-104

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 21 JUIN 2023

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE COURCELLES ET SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH
4.	RESSOURCES HUMAINES
5.	VARIA
6.	PÉRIODE DE QUESTIONS

7.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE COURCELLES ET SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

C.A. 2023-105**RECOMMANDATION - MANDAT DE NÉGOCIATION DANS LE CADRE DU DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE le 8 juin 2023 la MRC du Granit a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'informant de l'intention de la ministre de recommander au gouvernement de faire droit à la demande commune de regroupement entre les municipalités de Courcelles et Saint-Évariste-de-Forsyth, laquelle implique le départ de la Municipalité de Courcelles du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE dans cette même lettre, le ministère informe la MRC du Granit que les parties, soit la MRC du Granit et la Municipalité de Courcelles, doivent négocier un accord sur le partage de l'actif et du passif relatifs au changement de MRC et que dans le cas où elles désirent qu'un conciliateur soit nommé la demande doit être adressée au ministère au plus tard le 22 juin 2023;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un atelier de travail du conseil des maires le 9 juin 2023, le conseil des maires a convenu que le comité administratif accompagnerait la préfet et la direction générale dans le processus de négociation à entamer;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif recommande au conseil des maires de la MRC de Granit de mandater la préfet et la direction générale de la MRC du Granit pour négocier, dans les meilleurs intérêts de la MRC du Granit, les termes concernant le départ de la Municipalité de Courcelles du territoire de la MRC du Granit et d'acheminer une demande de conciliateur le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

RESSOURCES HUMAINES

Des discussions se sont tenues quant à certains mouvements de personnel et quant à la nouvelle structure MRC/SDEG.

C.A. 2023-106**ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE DOTATION DU POSTE DE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION ET DU POSTE DE DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL – NOUVELLE STRUCTURE MRC/SDEG**

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision de la structure MRC/SDEG, le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution no 2023-101, adopté l'organigramme découlant de l'intégration de la SDEG à la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2023-103, a demandé que la direction générale de la MRC s'adjoigne d'une firme professionnelle pour le processus de dotation des postes de direction;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit retienne l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton - Ressources humaines pour l'assistance au recrutement d'une direction du développement économique et territorial et d'une direction en ressources humaines et en administration.

QUE la direction générale de la MRC du Granit soit autorisée à signer l'entente de services à intervenir avec Raymond Chabot Grant Thornton - Ressources humaines.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les sommes disponibles de chacun des départements concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, par conséquent, aucune question n'est posée.

7.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2023-107

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 21 juin 2023 soit levée, il est 18 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du comité administratif de ce 21 juin et ce, pour la résolution CA 2023-106.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale